NATIONS
UNIES

A E

Assemblée générale

Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/47/212
E/1992/54
5 juin 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 12 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1992
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire
QUESTIONS DE COORDINATION : APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI D'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES RATTACHEES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

---

* A/47/50.

92-20465 9497T (F) 250692 250692 260692

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 4	4
II.	REPONSES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES	5 - 97	5
A.	Organismes des Nations Unies	5 - 75	5
1.	Centre pour le développement social et les affaires humanitaires	5	5
2.	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	6 - 7	5
3.	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	8 - 31	6
4.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	32 - 38	11
5.	Programme des Nations Unies pour le développement	39 - 54	13
6.	Programme des Nations Unies pour l'environnement	55 - 58	15
7.	Fonds des Nations Unies pour la population	59 - 61	16
8.	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	62 - 73	17
9.	Programme alimentaire mondial	74 - 75	20
B.	Institutions spécialisées	76 - 97	21
1.	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	76 - 83	21
2.	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	84 - 86	23
3.	Fonds international de développement agricole	87 - 90	23

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Page
4.	Organisation internationale du Travail	91 - 92	24
5.	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	93	24
6.	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	94 - 97	24

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 43/178 du 20 décembre 1988, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de charger le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) de superviser le développement du programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien et de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés dans l'application de cette résolution. Comme suite à cette résolution, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée lors de sa quarante-sixième session, un rapport sur l'assistance au peuple palestinien (A/46/204-E/1991/80 et Add.2).

2. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général, l'Assemblée générale a adopté le 20 décembre 1991 la résolution 46/201 relative à l'assistance au peuple palestinien, dans laquelle elle a, entre autres, pris note du rapport du Secrétaire général sur ce sujet, exprimé ses remerciements aux Etats, aux organismes des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de l'assistance qu'ils avaient apportée au peuple palestinien, prié la communauté internationale, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, agissant en coopération étroite avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de maintenir et d'accroître leur assistance au peuple palestinien, compte tenu des pertes économiques qu'il avait subies par suite de la crise du Golfe, demandé que soient considérées comme marchandises en transit les exportations et importations palestiniennes passant par les ports et points de sortie et d'entrée situés dans les pays voisins, demandé également que les exportations palestiniennes bénéficient de concessions commerciales et de mesures préférentielles concrètes sur la base de certificats d'origine palestinienne, demandé en outre la levée immédiate des restrictions et obstacles imposés par Israël à la mise en oeuvre de projets d'assistance par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'autres organismes des Nations Unies et d'autres entités qui fournissent une assistance économique et sociale au peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, réitéré son appel en faveur de la mise en oeuvre de projets de développement dans le territoire palestinien occupé, notamment des projets visés dans sa résolution 39/233 du 18 décembre 1984, demandé que soit facilitée la création de banques palestiniennes de développement dans le territoire palestinien occupé, afin d'y accroître l'investissement, la production, l'emploi et le revenu, et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés dans l'application de la résolution.

3. Au nom du Secrétaire général, le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a entrepris d'obtenir des diverses sources concernées des informations sur l'application de la résolution susmentionnée. On trouvera ci-après un résumé des réponses reçues.

4. Toute information supplémentaire reçue ultérieurement sera reproduite dans un additif au présent rapport.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

II. REPONSES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

A. Organismes des Nations Unies

1. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires

5. A sa trente-sixième session qui s'est tenue à Vienne du 11 au 20 mars 1992, la Commission de la condition de la femme a adopté le projet de résolution E/CN.6/1992/L.6, dans laquelle elle a, entre autres, prié le Secrétaire général d'examiner l'évolution de la situation des femmes et des enfants palestiniens dans le territoire palestinien occupé et dans les camps de réfugiés, et de lui présenter un rapport à sa trente-septième session en utilisant toutes les sources disponibles. La Division de la promotion de la femme sera chargée d'établir ce rapport et de le soumettre à la Commission à sa prochaine session.

2. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

6. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a soumis à la Commission des établissements humains à sa treizième session un rapport intitulé "Besoins en matière de logement du peuple palestinien" (HS/C/13/2/Add.1). Le rapport a été élaboré en application de la résolution 12/11 de la Commission, qui avait prié le Directeur exécutif du Centre "de mettre au point à l'intention du peuple palestinien et en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine une stratégie nationale de développement du logement pour l'an 2000, fondée sur la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 et tenant compte des besoins en logement d'un futur Etat palestinien indépendant". Après avoir examiné le rapport, la Commission a adopté la résolution 13/6, dans laquelle elle a pris acte du rapport "avec satisfaction" et a prié "le Secrétaire général, en consultation avec le Directeur exécutif et en collaboration avec l'Organisation de libération de la Palestine, d'élaborer un plan de mise en oeuvre d'une stratégie du logement pour le peuple palestinien jusqu'à l'an 2000, telle qu'elle figure dans le rapport du Directeur exécutif sur les besoins en matière de logement du peuple palestinien, en prévoyant également les moyens financiers nécessaires". Au nom du Secrétaire général, le Directeur exécutif est en train d'établir un rapport, qui doit être soumis à la Commission des établissements humains à sa quatorzième session, devant se tenir à Nairobi du 26 avril au 5 mai 1993.

7. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains prend également les dispositions nécessaires en vue d'établir, au nom du Secrétaire général, un rapport sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, qui doit être soumis, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Le rapport est établi en application de la résolution 46/162 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1991, qui priait le Secrétaire général "d'étudier les moyens d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et, en attendant que ce dernier exerce son droit à l'autodétermination, de prévoir pour les organismes des Nations Unies des activités économiques et sociales concertées".

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

3. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Introduction

8. Depuis 1980, l'UNICEF fournit une assistance aux programmes en faveur des femmes et des enfants palestiniens de Jordanie, de la République arabe syrienne, du Liban et de la Rive occidentale et de Gaza. L'assistance est fournie, en étroite collaboration avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres organismes compétents des Nations Unies, dans les domaines suivants : santé, enseignement préscolaire et primaire, activités intéressant les femmes, approvisionnement en eau et assainissement et, à la suite de l'Intifada, un programme de physiothérapie pour la Rive occidentale et la bande de Gaza. Ce faisant, l'UNICEF vise essentiellement à réduire la mortalité et la morbidité infantiles grâce à l'amélioration des soins de santé primaires, de la vaccination, de l'éducation sanitaire, de la lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës, des pratiques d'accouchement sans risque et de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. A la suite de la crise du golfe Persique, des efforts spéciaux ont été déployés pour maintenir ces programmes. Au cours de la période de 1980 à 1991, l'assistance globale fournie par l'UNICEF aux Palestiniens n'a cessé de croître, passant de 212 278 dollars en 1980 à 957 276 dollars en 1985 et à 1 773 863 dollars en 1991.

9. Dans sa résolution 1991/15, le Conseil d'administration de l'UNICEF a prié "le Directeur général de l'UNICEF de continuer à procéder d'urgence à l'évaluation de la situation des femmes et des enfants palestiniens, de fournir des crédits répondant à l'accroissement des besoins de ces enfants et de ces femmes et de faire rapport sur la suite donnée à la recommandation au Conseil d'administration à sa session de 1992". En conséquence, le total des crédits approuvés pour les Palestiniens a été porté de 1 773 863 dollars en 1991 à 3 234 400 dollars, dont 1 734 400 dollars devront être versés par des donateurs au titre du financement supplémentaire.

Les Palestiniens en Jordanie

10. L'assistance que fournit l'UNICEF, en coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour les activités de vaccination, de lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës, a permis de réduire sensiblement la mortalité infantile, qui est tombée de 59 à 35 pour 1 000 naissances vivantes entre 1980 et 1990. Le taux de couverture du triple vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT) et du vaccin antipolio oral est passé de 30 % en 1980 à 99 %. Au cours de la même période, les décès dus à des maladies diarrhéiques sont tombés de plus de 3 000 par an à une centaine. L'UNICEF a également appuyé des programmes de formation à des activités rémunératrices et d'initiation des mères aux pratiques sanitaires de base.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

11. Un nouveau programme de coopération pour la période 1990-1994, approuvé en 1990 par le Conseil d'administration, vise à maintenir l'acquis dans les domaines de l'immunisation, de la lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës. Il s'attache en particulier à promouvoir la maternité sans risque afin de réduire les malformations congénitales. Deux nouvelles initiatives ont été lancées, la première consistant en un programme de développement du jeune enfant qui fera participer le personnel des jardins d'enfants et les parents aux activités d'éveil et la seconde, dans le domaine de la santé, une action de formation du personnel enseignant à la communication d'informations fondamentales aux enfants.

12. L'assistance dispensée par l'UNICEF a consisté à fournir des vaccins, des seringues, du matériel pour la chaîne du froid et des sels de réhydratation orale, et à financer diverses activités : la formation de 100 agents médicaux et paramédicaux de l'UNRWA dans les domaines des soins de santé primaires, de la maternité sans risque et du dépistage précoce des handicaps; l'éducation nutritionnelle des mères; un programme global d'éducation sanitaire à l'intention des femmes; une enquête sur la morbidité infantile; et une campagne sur la prévention des handicaps par l'intermédiaire des médias.

13. La plupart des 350 000 personnes travaillant dans des pays du Golfe rapatriées à la suite de la crise étaient palestiniennes. L'arrêt soudain des envois de fonds que leur retour a provoqué a du jour au lendemain plongé des milliers de familles palestiniennes dans la pauvreté. Aussi en 1991, la coopération de l'UNICEF avec l'UNRWA et les organisations non gouvernementales compétentes dans le domaine de la santé, de l'éducation et du développement du jeune enfant s'est-elle intensifiée.

14. Outre la fourniture habituelle de vaccins, seringues et sels de réhydratation orale en quantités suffisantes pour satisfaire la totalité des besoins du programme élargi de vaccination et du programme de lutte contre les maladies diarrhéiques de l'UNRWA, l'UNICEF a procuré des sirops antibiotiques pour enfants contre les infections respiratoires aiguës et des médicaments essentiels. Un appui a été fourni aux organisations non gouvernementales palestiniennes pour le développement de l'éducation sanitaire des femmes. Le manuel "Your Child and Its Health" a été distribué à un grand nombre de mères et utilisé pour les cours d'alphabétisation et de formation professionnelle des femmes. L'UNICEF a fourni du matériel de contrôle spécialisé au Centre de dépistage et de rééducation des handicapés du camp de la Bekaa et a formé le personnel pour qu'il soit en mesure d'initier les mères au dépistage précoce des handicaps. Un appui a en outre été fourni pour la formation de 126 agents médicaux et paramédicaux de l'UNRWA et de 40 accoucheuses traditionnelles palestiniennes dans un grand nombre de domaines relatifs à la santé. Vingt mères palestiniennes ayant suivi des cours d'alphabétisation ont bénéficié d'une formation en matière de développement du jeune enfant pour devenir elles-mêmes formatrices. Elles ont tour à tour organisé à l'intention des mères des entretiens et débats sur l'importance du développement du jeune enfant. On a appris à trente-cinq jardinières d'enfants palestiniennes à se servir du nouveau manuel commun pour l'enseignement dans les jardins d'enfants. Au total, 35 spécialistes palestiniennes du développement du jeune

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

enfant ont bénéficié d'une formation dans le cadre du programme de la mobilisation des collectivités en Jordanie. Des matériels et équipements pédagogiques ont été fournis à 35 jardins d'enfants de l'UNRWA et d'organisations non gouvernementales en vue d'en faire des milieux plus stimulants pour l'apprentissage.

Les Palestiniens en République arabe syrienne

15. Travaillant en étroite collaboration avec l'UNRWA, l'UNICEF a contribué à améliorer les chances de survie des enfants. Le taux de mortalité infantile a été ramené de 41 à 33 pour 1 000 naissances vivantes de 1984 à 1989 pour les raisons suivantes : l'objectif de l'immunisation universelle des enfants a été atteint quelques années avant 1990, la majorité des mères ont appris, grâce à une campagne efficace d'éducation communautaire, à empêcher que leurs enfants se déshydratent en cas de maladie diarrhéique, l'approvisionnement en eau salubre et la construction d'un réseau d'égouts pour 7 000 personnes ont été assurés ainsi que l'approvisionnement en eau d'une population supplémentaire de 6 000 personnes dans huit camps. En collaboration avec l'Organisation générale des réfugiés arabes palestiniens, l'organisme officiel chargé des Palestiniens en Syrie, l'UNICEF a fourni du matériel pédagogique, un équipement de base et des meubles et financé des services de formation pour jardinières d'enfants dans les camps de réfugiés.

16. A sa session de 1991, le Conseil d'administration a approuvé, pour la période de 1991 à 1994, un nouveau programme d'assistance d'un montant de 1,6 milliard de dollars dans les domaines suivants : a) santé (vaccination, lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës); b) programme de développement destiné aux femmes, qui vise à ramener de 25 à 15 % le taux féminin d'analphabétisme, à porter le pourcentage de femmes dans la population active de 11 à 25 % et à réduire de 25 % la mortalité et la morbidité néo-natales et maternelles d'ici 1994; c) développement du jeune enfant (activités d'éveil).

17. Compte tenu des épreuves auxquelles a été soumise la communauté palestinienne par suite de la crise dans le golfe Persique, l'UNICEF a en particulier apporté son appui aux activités relevant du programme sanitaire en 1991. La fourniture à l'UNRWA de vaccins, de seringues, de matériel pour la chaîne du froid et de sels de réhydratation orale s'est poursuivie. Les activités de mobilisation sociale dans les deux domaines ont été intégrées aux activités nationales de sensibilisation. Le programme de lutte contre les infections respiratoires aiguës est complété par la tenue de fichiers et le suivi de la croissance, la promotion par les organes d'information du traitement prophylactique et la distribution de matériels d'éducation sanitaire. L'UNICEF et le FNUAP ont collaboré à la formation d'accoucheuses traditionnelles palestiniennes.

18. Les activités relatives au développement du jeune enfant ont surtout visé à améliorer les matériels éducatifs, la formation de jardinières d'enfants et la qualité des soins dispensés dans les jardins d'enfants. L'accent est désormais mis sur le développement du jeune enfant dans les familles.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

19. Les activités relatives à la promotion de la femme ont été centrées sur la formation d'agents d'alphabétisation et de contrôle des programmes ainsi que sur la collaboration avec les instituts palestiniens qui organisent des activités rémunératrices pour les femmes. Une analyse globale du marché a été faite pour déterminer quels nouveaux domaines offriraient des possibilités à cet égard, et des jouets et jeux ont été produits pour les jardins d'enfants.

20. Tout en poursuivant sa collaboration étroite avec l'UNRWA, l'UNICEF s'intéresse davantage à la promotion de l'action communautaire et s'attache à explorer de manière plus approfondie les possibilités qu'offrent le vaste réseau des organisations non gouvernementales et d'autres organisations communautaires de la communauté palestinienne.

Les Palestiniens au Liban

21. Au cours des années passées, l'UNICEF a coopéré avec des partenaires internationaux et palestiniens en vue de former des accoucheuses traditionnelles et des infirmières et de promouvoir la maternité sans risque, la lutte contre les maladies diarrhéiques, l'allaitement au sein et l'hygiène personnelle. Le Fonds a contribué à l'exécution du programme d'immunisation par l'intermédiaire de l'UNRWA et a fourni directement d'autres fournitures sanitaires, des médicaments essentiels et des sels de réhydratation orale.

22. S'agissant du développement des jeunes enfants, l'UNICEF, en collaboration avec des organisations palestiniennes, a aidé à créer 22 centres de puériculture modestes et à en reconstruire 24 autres, portant ainsi à 83 le nombre total de centres qui accueillent 7 760 enfants.

23. Dans un pays où après 15 ans de guerre civile, violence et destructions ne surprennent plus, le programme d'éducation pour la paix, parrainé par l'UNICEF, a été une initiative importante qui continue d'attirer un grand nombre d'enfants palestiniens. Au cours de l'été 1989 et à nouveau en 1990, 2 000 enfants palestiniens ont participé avec des enfants libanais à un camp d'été pour apprendre la coexistence. Dans le cadre du programme de promotion de la femme, l'UNICEF a continué de financer des activités rémunératrices autonomes aussi bien collectives qu'individuelles.

24. L'UNICEF s'est également employé à reconstruire les réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui avaient été endommagés par la guerre dans les camps de réfugiés palestiniens. Les activités ont notamment consisté à forer et à mettre en service de nouveaux puits, à remettre en état de vieux puits, à fournir des citernes et à poser des conduites d'eau, ainsi qu'à livrer des groupes électrogènes à 22 écoles de l'UNRWA. Un réseau d'égouts a également été installé dans un camp.

25. Grâce au nouveau programme d'assistance quinquennal pour la période 1992-1996, qui sera présenté au Conseil d'administration, à sa session de 1992, l'UNICEF continuera de renforcer ses activités dans les principaux domaines susmentionnés. L'évaluation du programme ayant indiqué que les installations et services prévus pour les Palestiniens rapatriés dans les

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

centres pour personnes déplacées sont beaucoup plus rudimentaires que ceux dont dispose la population des camps, ces centres bénéficieront d'une attention particulière au cours du nouveau cycle de programmation. La priorité sera également accordée à la mise en place d'une base de données plus fiable sur la situation des femmes et des enfants palestiniens au Liban.

Cisjordanie et Gaza

26. L'UNICEF a entrepris l'exécution de son programme de coopération en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en 1980, à la suite de l'adoption de la résolution 33/112 B du 18 décembre 1978 dans laquelle l'Assemblée générale avait demandé aux organismes des Nations Unies de continuer à fournir toute l'aide humanitaire possible au peuple palestinien.

27. Au cours des années 80, l'UNICEF, en coopération avec l'UNRWA, a aidé à vacciner tous les enfants, à maintenir un taux de couverture vaccinale élevé et à promouvoir la thérapie de réhydratation par voie orale. Il a fourni à l'UNRWA des vaccins, des seringues et du matériel pour la chaîne du froid et contribué à assurer une couverture vaccinale élevée dans le cadre du programme élargi de vaccination parmi les réfugiés immatriculés. Le recours à la thérapie de réhydratation et l'utilisation des sels de réhydratation orale ont constamment été encouragés et des agents sanitaires de village, des accoucheuses traditionnelles et des agents de supervision ont été formés. En ce qui concerne le développement des jeunes enfants, on a créé des prototypes de centres de puériculture pour la détection et le traitement précoces des enfants handicapés; des puéricultrices ont été formées, des installations sanitaires ont été aménagées et le mobilier nécessaire a été fourni. Le projet d'approvisionnement en eau, relativement limité, a été axé sur la protection de puits-citernes alimentés par l'eau de pluie dans 25 villages. Le programme de physiothérapie d'urgence organisé en commun par l'UNRWA et l'UNICEF a continué de se développer et est désormais exécuté dans cinq centres situés dans la bande de Gaza et dans deux autres en Cisjordanie. Depuis 1988, 4 500 patients souffrant de fractures ont bénéficié d'un traitement de physiothérapie.

28. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a également coopéré avec l'UNRWA à l'exécution de deux projets destinés à remédier au grave problème que pose la baisse des résultats scolaires dans les écoles primaires. Un projet visant à évaluer le niveau réel des élèves et à élaborer un programme d'enseignement complémentaire a été lancé, ainsi qu'un projet relatif à la mise au point de techniques de téléenseignement et le matériel approprié.

29. Pour donner suite à la résolution 1991/15 du Conseil d'administration, l'UNICEF a élevé son niveau de représentation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en nommant un administrateur de projet résident recruté sur le plan international. Le bureau auxiliaire de l'UNICEF a été transféré de Ramallah à Jérusalem où il bénéficie de l'appui administratif du PNUD.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

30. La première analyse globale de la situation des enfants palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a été effectuée. Le rapport établi évalue les effets de la crise dans le golfe Persique sur les enfants en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les principales conséquences citées sont notamment les suivantes : le déclin dramatique de l'économie, la précarité des services de santé, la baisse des niveaux scolaires due à la fermeture prolongée des écoles et les préoccupations que suscite l'équilibre psychosocial des enfants palestiniens.

31. Sur la base de cette analyse, l'UNICEF présente au Conseil d'administration à sa session de 1992 un programme triennal (1992-1994) dans lequel sont définis les mesures à prendre en matière de santé et d'éducation, ainsi que le programme en faveur des enfants handicapés.

4. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

32. Dans le cadre de son programme de travail, le secrétariat de la CNUCED a intensifié ses activités d'assistance au peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé (Cisjordanie et bande de Gaza). Ces activités ont porté notamment sur les domaines ci-après.

33. Un rapport intitulé "Evolution récente de la situation économique dans le territoire palestinien occupé" (TD/B/1305), le septième de la série, a été établi par le secrétariat de la CNUCED et présenté au Conseil du commerce et du développement pour examen à sa trente-huitième session (première partie). Les conditions politico-structurelles qui affectent l'économie palestinienne depuis 1990, compte tenu des contraintes et des nouveaux problèmes, notamment les répercussions de la crise du Moyen-Orient, les mesures prises par Israël et les initiatives palestiniennes y sont examinées. Les grands indicateurs (PIB, PNB, épargne, investissements et consommation), la démographie, la population active et l'emploi ainsi que les résultats enregistrés dans certains secteurs (notamment l'agriculture, l'industrie, le commerce extérieur et le tourisme, ainsi que la situation monétaire et budgétaire) sont analysés. Le rapport définit également les éléments d'un programme destiné à assurer la relance immédiate de l'économie palestinienne et examine brièvement les travaux du Groupe économique spécial (peuple palestinien) du secrétariat de la CNUCED.

34. Au cours de la période considérée, le Groupe économique spécial a continué d'axer ses travaux sur la préparation d'un projet intersectoriel concernant les perspectives d'un développement économique et social durable dans le territoire palestinien occupé. A cette fin, il a notamment confié à des experts l'exécution de 25 études sectorielles dans le territoire palestinien occupé qu'il devra ensuite examiner et a, jusqu'à présent, concentré ses efforts sur la première partie de chacune de ces études, à savoir la situation actuelle et les besoins immédiats dans chacun des domaines étudiés. Cette première partie est à présent terminée.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

35. Afin d'orienter les travaux de la deuxième partie, relative aux perspectives d'avenir de l'économie palestinienne, le secrétariat de la CNUCED effectue une étude technique qui est sur le point d'être achevée. Celle-ci offre aux experts, en matière de perspectives, un cadre technique et quantitatif approfondi qui les aidera à préparer les deuxième et troisième parties des diverses études. Elle est axée sur des variantes en matière de stratégies et de grandes orientations qui seront regroupées et intégrées dans les différentes parties du projet intersectoriel. Celui-ci devrait servir de cadre à un programme d'action visant à appuyer les efforts que déploie le peuple palestinien pour assurer une croissance économique et un développement durables. Le projet intersectoriel devrait être achevé d'ici le second semestre de 1992.

36. Au titre des travaux visant à définir les paramètres nécessaires à l'établissement du cadre quantitatif mentionné ci-dessus, le secrétariat de la CNUCED a intensifié ses activités de mise en place de la base de données sur l'économie palestinienne. Des séries statistiques concernant le revenu national, la population, la main-d'oeuvre et l'emploi, la balance des paiements et le commerce extérieur ont été compilées, normalisées et classées d'après les séries chronologiques économiques utilisées par le secrétariat de la CNUCED et stockées dans les ordinateurs du secrétariat où elles pourront être désormais consultées.

37. Outre le rapport mentionné ci-dessus (TD/B/1305), les documents suivants ont été publiés au cours de la période considérée et peuvent être obtenus auprès du Groupe économique spécial à la CNUCED :

a) "Select bibliography on the economy of the occupied Palestinian territory (West Bank and Gaza Strip)" (UNCTAD/RDP/SEU/5, en anglais et arabe seulement). Ce document contient une bibliographie de quelque 800 références publiées en anglais et en arabe sur l'économie du territoire palestinien occupé, notamment des livres, des articles, des monographies et des documents de l'ONU. Les références sont présentées en deux parties, l'une pour les ouvrages en anglais et l'autre pour les ouvrages en arabe, et dans chaque partie les références sont regroupées d'abord selon la classification par matières adoptée par le Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) et ensuite dans l'ordre alphabétique des auteurs;

b) "Selected national accounts series of the occupied Palestinian territory (West Bank and Gaza Strip), 1968-1987" (UNCTAD/RDP/SEU/6, anglais seulement). Cette publication porte sur les séries de comptes nationaux normalisés de l'économie du territoire palestinien occupé et est classée d'après les séries chronologiques économiques utilisées par le secrétariat de la CNUCED. Les séries se fondent sur les données officielles publiées par le Bureau central de statistiques israélien (Carthal Bureau of Statistics) et excluent Jérusalem-Est;

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

c) "Le tourisme et les activités connexes dans l'économie du territoire palestinien occupé" (UNCTAD/RDP/SEU/7). Cette étude approfondie constitue la seule enquête globale réalisée à ce jour sur le secteur relativement négligé du tourisme et des services connexes dans le territoire palestinien occupé de Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) et de la bande de Gaza. Elle s'inspire d'une enquête sur le terrain réalisée en 1990/91 ainsi que de diverses sources d'informations statistiques et qualitatives. Elle comporte cinq chapitres dans lesquels sont examinés respectivement les points suivants : le secteur du tourisme palestinien avant 1967; le patrimoine physique et socioculturel du territoire palestinien occupé; les principaux facteurs affectant le secteur du tourisme palestinien depuis 1967, en particulier les répercussions des mesures prises par Israël; le rôle économique du secteur du tourisme palestinien entre 1967 et 1990, y compris la structure et les résultats des branches du tourisme palestinien au cours de la période; les besoins immédiats et les perspectives de relance du secteur touristique dans le territoire palestinien occupé.

38. Le secrétariat de la CNUCED a continué de coopérer avec le Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCI) afin d'établir la version définitive du descriptif de projet concernant la création d'un centre de commercialisation des produits agricoles palestiniens dans le territoire occupé. Des consultations sont également en cours avec le CCI, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PNUD pour l'envoi d'une mission d'experts qui sera chargée de préparer une étude de faisabilité pour la création d'un centre de commercialisation des produits industriels palestiniens.

5. Programme des Nations Unies pour le développement

Exécution des programmes

39. Après l'interruption totale des activités sur le terrain durant la guerre dans le golfe Persique, les activités ont repris à un rythme aussi rapide que celui observé en 1990. En conséquence, les dépenses effectuées en 1991 au titre des projets devraient atteindre normalement un montant proche de celui de 1990, à savoir 11 millions de dollars.

Situation financière

40. Les ressources de base du Programme ont été fournies par le Conseil d'administration sous forme d'allocations prélevées sur les ressources spéciales du Programme. Ces allocations sont les suivantes :

	En millions de dollars
Deuxième cycle (1980-1981)	3,5
Troisième cycle (1982-1986)	10,0
Quatrième cycle (1987-1991)	12,0
Cinquième cycle (1992-1996)	15,0

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

41. Depuis le lancement du Programme, des ressources complémentaires ont été fournies par l'Italie (8,7 millions de dollars), le Japon (5 millions de dollars), le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) (1 million de dollars), les Etats-Unis d'Amérique (1 million de dollars), la Jordanie (457 000 dollars), le Canada (400 000 dollars), la Grèce (80 000 dollars) et la Tunisie (48 500 dollars).

42. Ces ressources, qui ne sont pas de base, ont été fournies dans le cadre d'accords portant soit sur les fonds d'affectation spéciale, soit sur les services de gestion.

43. L'Administrateur tient à exprimer sa gratitude pour l'appui financier de plus en plus important dont bénéficie le Programme.

Principaux aspects du projet

a) Activités rémunératrices

44. Pour ce qui est du secteur agricole, de nouveaux canaux d'irrigation dont la construction est sur le point d'être achevée dans la région d'El-Duyuk (Cisjordanie), profiteront à quelque 200 agriculteurs, et des équipements d'irrigation modernes sont actuellement distribués aux agriculteurs de la bande de Gaza dans le cadre d'un projet qui bénéficiera à 1 000 agriculteurs.

45. A Jéricho, une unité de traitement de miel a été mise en place, complétant ainsi un projet dans le cadre duquel 200 essaims et ruches, des médicaments ainsi qu'un appui technique et en matière de formation ont été fournis à environ 300 apiculteurs de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

46. A Naplouse, on est sur le point d'achever la construction d'un centre commercial et d'une zone industrielle consistant en trois grands bâtiments qui comprendront 87 magasins et ateliers pour des industries légères ainsi qu'une chambre frigorifique de 500 mètres cubes pour les produits agricoles. Ces nouvelles installations modernes bénéficieront à environ 300 commerçants et artisans.

47. Le Centre pour le développement des entreprises poursuit ses activités de formation dans les domaines de la gestion, des études de faisabilité et de la commercialisation. Ce centre, qui entamera bientôt ses opérations de prêt, est sur le point d'achever l'examen des demandes d'aide financière concernant les projets les plus prometteurs.

48. A Gaza, la construction de locaux pour le calibrage et l'emballage de fruits et de légumes a commencé; son achèvement était prévu pour la fin de 1991. Ces locaux permettront de manipuler par équipe et par jour 7 à 8 tonnes de légumes et de fruits autres que des agrumes.

49. La fabrication de matériel pour l'usine de traitement d'agrumes, qui sera installée dans la bande de Gaza, progresse. Cette usine, d'une capacité de 20 tonnes par heure, sera ainsi capable de traiter le tiers de la production d'agrumes de la bande de Gaza et devrait être opérationnelle à la fin de 1992.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

b) Secteurs sociaux

50. La construction de quatre nouvelles écoles a été achevée en 1991. Deux d'entre elles se trouvent à Naplouse, l'une à Hébron et la quatrième dans la bande de Gaza. Trois autres écoles sont en cours de construction en Cisjordanie. En outre, de nouveaux laboratoires sont en construction à l'Institut médical arabe de Ramallah et seront prêts avant la fin de l'année.

51. Dans le domaine de la santé, la construction d'un nouveau pavillon à l'hôpital de Hébron a progressé rapidement, et devait être achevée en avril 1992.

c) Infrastructure

52. Les travaux entrepris dans le cadre des programmes concernant les réseaux de distribution d'eau ont été achevés dans 14 villages de Cisjordanie. Ces travaux, qui ont consisté en l'amélioration de l'état des puits, la construction de stations de pompage et de réservoirs d'eau et l'installation de réseaux de distribution et de raccordement des maisons, bénéficient à plus de 80 000 Palestiniens.

53. Dans le domaine de l'énergie, le PNUD, en installant des générateurs électriques dans huit villages de la Cisjordanie et en formant des villageois à leur utilisation, entretien et réparation, assurant ainsi la fourniture sûre et autonome d'une source d'énergie, a contribué à améliorer grandement les conditions de vie et de travail de quelque 45 000 Palestiniens.

54. Dans la bande de Gaza, on est sur le point d'achever des travaux concernant les systèmes de drainage des eaux usées, de leur traitement et de leur évacuation aussi bien dans le camp des réfugiés de Jabaliya que dans la ville de Gaza. Un projet concernant le fonctionnement et l'entretien de ces systèmes a été également mis en route pour assurer une formation complète au personnel technique du Conseil du village de Jabaliya et de la municipalité de Gaza, afin d'assurer la bonne utilisation des systèmes après la fin du programme d'aide du PNUD.

6. Programme des Nations Unies pour l'environnement

55. A sa seizième session tenue en mai 1991, le Conseil d'administration du PNUE a examiné le rapport du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés (UNEP/GC 16/5).

56. Le Conseil a également adopté la décision 16/3, dans laquelle il a notamment prié le Directeur exécutif, en attendant que les Nations Unies trouvent une solution politique à la question des territoires occupés, d'entreprendre les activités et de prendre les mesures propres à enrayer la dégradation de l'environnement des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés et d'assurer l'assistance nécessaire à la protection des ressources naturelles de la région et à l'avènement de conditions d'existence harmonieuses pour l'ensemble de la population.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

57. Le Conseil a également prié le Directeur exécutif de prendre toutes les mesures nécessaires pour compléter la base de données sur l'état de l'environnement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

58. Le PNUE a entamé des consultations avec l'OLP, par l'intermédiaire des représentants de cette organisation à Nairobi, sur l'application des décisions du Conseil d'administration. Conformément à la demande du Conseil d'administration, le Directeur exécutif du PNUE présentera un rapport sur cette question au Conseil d'administration, lors de sa dix-septième session en 1993.

7. Fonds des Nations Unies pour la population

59. Par le passé, le FNUAP a financé un programme de bourses et des travaux de recherche sur les soins de santé primires. Dans le cadre du programme de bourses, il a alloué 230 780 dollars pour la période 1986-1990 pour financer six bourses d'études universitaires supérieures en démographie et dans d'autres domaines connexes. Cette formation s'inscrit dans le programme financé par le PNUD et dont l'objet est d'améliorer les compétences du corps enseignant pour lui permettre d'enseigner aux universités de Bir Zeit et d'Al-Najah dans les territoires occupés.

60. En ce qui concerne la recherche sur les soins de santé primaires en Cisjordanie et à Gaza, le FNUAP a alloué 91 035 dollars en 1987-1988 pour financer la recherche sur la santé maternelle et infantile et les activités de formation des deux centres de l'OMS pour la recherche sur les soins de santé primaires. Les objectifs à long terme de ce projet étaient de renforcer la capacité des services de santé de la Cisjordanie et de Gaza, de mener des recherches sur les services de santé primaires et au premier niveau d'aiguillage, ainsi que d'appuyer les activités des projets de recherche portant spécifiquement sur la santé maternelle et infantile.

61. Plus récemment, l'UNRWA a demandé au FNUAP d'aider les organisations non gouvernementales palestiniennes chargées de développer les services de santé maternelle en Cisjordanie et à Gaza, et de fournir des soins aux femmes enceintes particulièrement exposées à des accouchements difficiles afin d'éviter la morbidité et la mortalité maternelle et périnatale. Les objectifs immédiats à atteindre en 1995 consistent à : a) augmenter le taux de couverture des soins prénatals et postnatals; b) augmenter le nombre d'accouchements à l'hôpital pour les femmes particulièrement exposées aux risques; c) mener les recherches et les études de base essentielles à l'évaluation et à la planification des soins de santé maternelle et en matière de procréation ainsi qu'aux services de planification familiale; et d) contribuer à faire comprendre aux familles la nécessité et les avantages de l'espacement des naissances dans le cadre des soins maternels et des soins en matière de procréation.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

8. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Introduction

62. En 1992, l'Office continue de fournir une assistance dans les domaines de l'éducation, de la santé, des services de secours et de l'assistance sociale, ainsi qu'une aide humanitaire à plus de 2,5 millions de réfugiés palestiniens dans ses cinq zones d'intervention : Jordanie, Liban, République arabe syrienne et territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Il continue en outre d'appliquer un programme de mesures exceptionnelles au Liban, dans la zone de la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Un compte rendu circonstancié des activités de l'Office figure dans les rapports présentés par le Commissaire général à l'Assemblée générale 1/.

63. On lira ci-après une récapitulation succincte des activités que l'Office mène actuellement. Son budget ordinaire pour l'exercice biennal 1992-1993, qui s'élève à environ 572 millions de dollars, permet de se faire une idée de l'importance de l'aide qu'il apporte aux Palestiniens. Quarante millions de dollars ont été affectés à la poursuite de l'exécution du programme de mesures exceptionnelles au Liban et dans le territoire occupé. Au budget ordinaire et aux fonds de secours d'urgence de l'Office s'ajoutent les contributions, chiffrées à environ 40 millions de dollars, qui ont été annoncées ou versées depuis 1988 au titre du programme élargi d'assistance visé au paragraphe 72 ci-après. L'Office, qui emploie environ 18 500 personnes, dont la plupart sont eux-mêmes des réfugiés palestiniens, est l'un des plus grands employeurs du Moyen-Orient.

Enseignement

64. Le programme de l'Office vise à fournir, dans le cadre des programmes d'enseignement des pays d'accueil, un enseignement général aux niveaux primaire et secondaire (premier cycle), une formation pédagogique, un enseignement supérieur et une formation professionnelle et technique aux réfugiés palestiniens, conformément à leurs besoins, à leur identité et à leur héritage culturel. Ce programme bénéficie d'une assistance technique de l'Unesco. Pour l'année scolaire 1991-1992, l'Office compte plus de 374 000 élèves, répartis entre 636 écoles totalisant près de 11 000 enseignants, et il assure à plus de 5 200 stagiaires une formation professionnelle ou pédagogique dans ses huit centres de formation. Les écoles et les centres de formation de l'Office dans le territoire occupé sont ouverts actuellement, mais tout au long de la péridoe de l'Intifida les cours y ont été fortement perturbés par des grèves, des couvre-feux, des troubles et les ordres de fermeture décrétés par les autorités israéliennes. Après de nombreuses années de perturbations, la plupart des écoles de l'UNRWA au Liban fonctionnement maintenant à peu près normalement.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Santé

65. Dans le cadre de son programme de santé, l'Office assure des services médicaux et des services de protection et de promotion de la santé dans 116 centres médicaux, et s'occupe de l'hygiène du milieu dans les camps et fournit des aliments d'appoint aux groupes vulnérables. Il axe l'essentiel de ses services de protection et de promotion de la santé sur la lutte contre les maladies et les soins de santé maternelle et infantile. Il a entrepris l'exécution de projets en matière de santé mentale en Cisjordanie et à Gaza. La gamme des soins médicaux qu'il dispense s'étend aux soins dentaires. Dans six dispensaires de Gaza et dans cinq dispensaires de la Rive occidentale, l'Office assure des services de physiothérapie en collaboration avec l'UNICEF et, pour ce faire, il bénéficie d'une assistance technique de l'OMS. La poursuite de l'Intifada et des mesures de rétorsion appliquées par les autorités israéliennes ont porté un tel coup aux services de santé dans le territoire occupé que l'Office a dû donner la priorité aux secours d'urgence et aux soins dispensés aux blessés dans les camps tout en poursuivant ses activités ordinaires dans tous les secteurs, et ce en dépit des interruptions causées par les couvre-feux, les grèves, les troubles et le fait que certains endroits aient été déclarés zones militaires interdites.

66. L'Office s'attache en outre à mettre en oeuvre de nouvelles stratégies en 1992 : planification de la famille dans le cadre de la santé maternelle, augmentation des effectifs de personnel soignant dans les centres de santé pour en améliorer la gestion et création de mécanismes consultatifs permettant aux Palestiniens de faire connaître leurs priorités en matière de santé. Toutefois, pour ce qui est du financement extérieur, l'Office accordera le rang de priorité le plus élevé à l'hygiène du milieu et, en particulier, à l'élaboration de plans-cadres pour l'évacuation des eaux usées et l'alimentation en eau salubre dans le territoire occupé et au Liban ainsi qu'à la mise en oeuvre de la première tranche des travaux correspondants. L'Office poursuit également la construction, l'équipement et la mise en service, à Gaza, d'un hôpital de 232 lits dont le coût est chiffré à 35 millions de dollars, soit 20 millions pour les dépenses d'infrastructure et 15 millions pour les dépenses opérationnelles durant les trois premières années.

Services de secours et d'assistance sociale

67. Le programme des services de secours et d'assistance sociale de l'Office fournit un appui aux réfugiés palestiniens les plus nécessiteux ("les cas extrêmes") et leur donne les moyens de devenir autonomes. Il vise à fournir une aide psychosociale individualisée; à promouvoir des activités rémunératrices en octroyant des subventions et en assurant la formation nécessaire; à établir des programmes en faveur des femmes; à assurer la rééducation des handicapés; et à aider les réfugiés se trouvant soudainement dans une situation grave.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

68. Ces activités se poursuivent en 1992. En raison de la détérioration persistante de la situation socio-économique dans les zones d'intervention de l'Office, le nombre total de réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement précaire augmentera d'environ 5 % et dépassera le chiffre de 170 000. L'accent est mis sur la création de petites entreprises susceptibles de générer des emplois, en particulier pour les femmes des familles les plus éprouvées et les handicapés. Le programme communautaire de rééducation des handicapés se poursuit et une évaluation de ses résultats à ce jour servira de base à un échange de vues auquel l'Office et les organisations non gouvernementales concernées procéderont, en mai 1992, quant à la stratégie future à adopter. Des projets pour la réadaptation professionnelle des handicapés, en particulier des soutiens de famille blessés au cours de l'Intifada, sont en cours d'élaboration dans le territoire occupé.

Mesures exceptionnelles

69. Devant le surcroît de besoins engendré par l'Intifada et les contre-mesures israéliennes, l'Office a mis en oeuvre, au début de 1988, un programme de mesures exceptionnelles qui ont été reconduites en 1989, 1990, 1991 et 1992. Le grand nombre des victimes résultant de l'Intifada a nécessité une forte expansion du programme médical d'urgence. Ces mesures exceptionnelles sont maintenues en 1992 : à Gaza, cinq dispensaires restent ouverts 24 heures sur 24, les autres fonctionnant avec deux équipes; dans la zone de la Rive occidentale, 11 dispensaires fonctionnent également avec deux équipes. L'Office a dû acheter des fournitures médicales et du matériel supplémentaire, y compris 16 ambulances pour le transport des blessés, et il a dû prévoir des ressources supplémentaires pour les frais d'hospitalisation et les subventions.

70. Les services de protection sociale ont été élargis pour aider les familles des victimes, des invalides et des détenus et pour faire face aux vastes conséquences socio-économiques de l'Intifada. Des vivres supplémentaires sont distribuées aux nécessiteux de la Rive occidentale et de la bande de Gaza et des dons en espèces aux familles démunies. Enfin, il convient de citer un programme d'assistance générale et de protection dont l'élément principal est l'affectation de 12 fonctionnaires internationaux en Cisjordanie et de neuf autres dans la bande de Gaza en qualité de responsables des affaires des réfugiés. Ce personnel facilite les activités de l'Office dans les conditions difficiles du moment et aide les réfugiés dans la vie de tous les jours. Il contribue également par sa présence à atténuer les tensions, surtout lors des affrontements avec les forces de sécurité, et à empêcher que les réfugiés ne soient maltraités, en particulier les groupes les plus vulnérables comme les femmes et les enfants.

71. Au Liban, depuis plusieurs années déjà, la situation contraint l'Office à organiser des secours d'urgence et à exécuter un programme de mesures exceptionnelles. En 1992, les activités à ce titre consistent notamment à distribuer des vivres, à octroyer des dons en espèces aux plus nécessiteux et à fournir une assistance aux personnes déplacées.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Programme élargi d'assistance

72. En 1988, l'Office a lancé un programme élargi d'assistance prévoyant la mise en oeuvre d'environ 200 projets destinés à améliorer l'infrastructure des camps du territoire occupé et les conditions de vie qui y règnent. En mars 1992, le montant des contributions volontaires reçues ou annoncées au titre de ce programme avait atteint le chiffre espéré de 40 millions de dollars. Une des priorités de ce programme consiste à assurer un logement décent et un environnement salubre aux réfugiés vivant dans les 27 camps de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Aussi de grands efforts sont-ils déployés, soit pour réparer les logements des réfugiés ou pour les rénover d'une manière plus satisfaisante, soit pour en construire de nouveaux. L'Office continue également à améliorer l'infrastructure des camps et les installations de soins de santé primaires et à construire et équiper des centres de santé supplémentaires, ainsi qu'à construire des systèmes d'égoutss et à assurer leur rattachement et celui des canalisations d'eau aux réseaux municipaux et régionaux. Il a récemment décidé d'étendre la portée du programme élargi d'assistance de manière qu'il couvre non seulement le territoire occupé mais aussi ses trois autres zones d'intervention. Les grands projets entrepris dans le cadre de ce programme portent notamment sur la remise en état des logements et la construction de réseaux d'égouts dans les camps de réfugiés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

73. A la suite de la guerre dans le golfe Persique, les conditions socio-économiques dans le territoire occupé, que plus de trois années d'Intifada et de contre-mesures israéliennes avaient déjà gravement détériorées, sont devenues critiques. Pour réduire le chômage et faire repartir l'économie, l'Office met actuellement en oeuvre un nouveau programme d'activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois. La priorité est accordée aux entreprises nouvelles ou en expansion dont les méthodes de production exigent une main-d'oeuvre importante. Dans le cadre de ce programme, les particuliers, les coopératives, les entreprises communes et d'autres entités peuvent bénéficier de prêts. L'Office a déjà accordé plus de 200 000 dollars de prêts à Gaza et commence à accorder des prêts dans la zone de la Rive occidentale.

9. Programme alimentaire mondial

74. Le projet du PAM intitulé : "Assistance au peuple palestinien" d'un coût total de 871 900 dollars a fourni une assistance alimentaire et financière (pour l'achat de produits alimentaires locaux) pour venir en aide aux Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cette assistance a été transmise par l'intermédiaire d'institutions locales aux malades hospitalisés, aux orphelins et aux familles démunies. L'opération de distribution des produits alimentaires du PAM, commencée au milieu du mois de septembre 1991, s'est terminée à la fin du mois de mars 1992.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

75. Afin de maintenir cette assistance, en particulier pour les plus nécessiteux, le 29 janvier 1992, le PAM a adressé à l'Administration civile (autorités israéliennes) une note soulignant son intention de continuer à apporter son aide aux groupes ciblés mais, à ce jour, il n'a reçu aucune réponse officielle des autorités israéliennes. Cette note proposait d'élargir le projet d'alimentation, notamment pour créer des emplois au niveau des institutions locales et fournir des vivres pour les malades hospitalisés et les orphelins.

B. Institutions spécialisées

1. Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

76. A sa vingt-cinquième session, en novembre 1989, la Conférence de la FAO avait demandé au Directeur général "d'envoyer une mission chargée d'étudier et d'évaluer la situation du secteur agricole dans le territoire palestinien occupé, en tenant compte des conditions que les politiques et pratiques d'occupation actuelles [posaient] aux agriculteurs, et de rédiger un rapport décrivant notamment les interventions techniques que la FAO pourrait exécuter". Elle avait aussi demandé au Directeur général d'organiser un colloque sur le secteur agricole palestinien et d'inclure le territoire palestinien occupé dans les futurs programmes et activités de la FAO.

77. Le Colloque sur le secteur agricole palestinien s'est tenu à Rome du 9 au 11 octobre 1991. Y assistaient 15 consultants et experts provenant des territoires palestiniens occupés de Cisjordanie et de Gaza, choisis à titre personnel pour leurs compétences techniques, et des représentants d'organismes et services des Nations Unies (Division des droits des Palestiniens, du Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat de l'ONU; PNUD; CNUCED; CCI; Fonds international de développement agricole; PAM; UNRWA; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), de la Ligue des Etats arabes, de l'Université libre Al-Qods et de l'OLP.

78. Trois documents ont été présentés et ont donné lieu à un débat constructif sur les mesures à prendre pour améliorer le développement agricole dans les territoires palestiniens occupés; ils portaient sur :

a) La situation actuelle du secteur agricole dans les territoires palestiniens occupés;

b) Les politiques agricoles actuelles et leur impact sur le développement agricole dans les territoires palestiniens occupés; et

c) L'appui institutionnel au développement agricole dans les territoires palestiniens occupés.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

79. Les recommandations du Colloque ont souligné entre autres l'urgente nécessité d'établir un plan à long terme pour la mise en valeur et la préservation des ressources en eau, et d'entreprendre des études sur la conservation des terres et des sols, l'arido culture, la réglementation relative à l'utilisation des engrais et autres produits chimiques, la production des semences et des plants, le développement de l'élevage, les organismes nationaux pour les services agricoles, les organismes nationaux pour les données agricoles, et l'assistance pour la commercialisation des produits.

80. Une mission s'est rendue dans les territoires palestiniens occupés du 23 août au 6 septembre 1991. Elle était conduite par M. Declan Walton, ancien Directeur général adjoint de la FAO et comprenait M. Adel Cortas, assistant du Sous-Directeur général, chargé du Département des politiques économiques et sociales et M. Rene Branckaert, spécialiste de la production animale, Division de la production et de la santé animales de la FAO.

81. La vingt-sixième Conférence de la FAO, tenue en novembre 1991, a souscrit à l'approche suggérée par la mission concernant l'assistance technique. Elle a attaché une importance particulière aux mesures envisagées dans les domaines ci-après : préparation d'une stratégie complète, ainsi que de programmes et de projets visant à assurer la durabilité de la culture irriguée; recommandations concernant l'avenir de l'agrumiculture à Gaza, compte tenu de la salinité croissante de l'eau et de la diminution des ressources en eau disponibles pour l'agriculture; préparation d'une étude exhaustive sur le développement des institutions chargées du secteur agricole, en particulier de la planification de l'agriculture, du crédit et de la commercialisation; préparation d'études détaillées sur les questions mises en relief par la mission - ravageurs et maladies, érosion des sols, utilisation des sous-produits agricoles pour l'alimentation du bétail, entretien et réparation des pompes et du matériel agricole, et mise en valeur des terres de parcours. On a considéré que les problèmes de dégradation de l'environnement signalés par la mission méritaient une attention particulière.

82. La Conférence a demandé au Directeur général de porter les recommandations de la mission et les conclusions de la Conférence à l'attention de tous les donateurs qui pourraient être désireux de fournir un soutien au secteur agricole palestinien, soit par l'intermédiaire de la FAO, soit directement dans le cadre de leurs propres programmes. La Conférence a aussi demandé au Directeur général de se mettre en contact avec le PNUD et d'autres donateurs éventuels, multilatéraux et bilatéraux, pour obtenir le soutien extrabudgétaire que pourraient nécessiter les projets formulés au cours de travaux ultérieurs.

83. Afin de mettre en oeuvre les recommandations susmentionnées de la vingt-sixième Conférence de la FAO, des négociations ont été entreprises avec la Division conjointe CESAO/FAO de l'agriculture à Amman (Jordanie) et le Bureau du PNUD à Jérusalem en vue d'organiser en 1992 une nouvelle mission conjointe FAO/PNUD de sélection et formulation. L'objectif de la mission consistera à formuler un projet-cadre d'assistance technique devant être

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

présenté aux donateurs potentiels. Par ailleurs, des contacts ont été établis avec tous les donateurs potentiels, les organismes de financement multilatéraux et les banques et fonds régionaux de développement, pour sélectionner et formuler des projets d'investissement agricole dans les territoires palestiniens occupés. Toutes les activités du programme seront planifiées et mises en oeuvre en coopération avec le Bureau du PNUD à Jérusalem.

2. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

84. S'agissant des questions soulevées dans la résolution 44/235 de l'Assemblée générale, le GATT souhaite appeler l'attention sur les dispositions ci-après de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

85. L'article V de l'Accord, concernant la liberté de transit, vise à garantir que les marchandises en transit à travers le territoire d'une partie contractante ne soient pas soumises à des délais ou à des restrictions et soient exonérées de droits de douane et de toute autre imposition, à l'exception des redevances correspondant aux dépenses administratives ou au coût des services rendus. Il convient de noter, toutefois, que ces obligations ne s'appliquent qu'au trafic en transit en provenance ou à destination de parties contractantes. Toute partie contractante est, toutefois, libre d'accorder ces avantages à des pays autres que des parties contractantes.

86. Pour ce qui est du traitement préférentiel des exportations, le GATT tient à souligner qu'aux termes de la décision du 28 novembre 1979 des parties contractantes, intitulée "Traitement différencié et plus favorable, réciprocité, et participation plus complète des pays en voie de développement" (connue sous le nom de clause d'habilitation), des parties contractantes développées peuvent accorder un traitement tarifaire préférentiel - et dans certaines circonstances, un traitement préférentiel en ce qui concerne les mesures non tarifaires - pour des produits originaires de pays en voie de développement, conformément au Système généralisé de préférences. C'est à chaque gouvernement accordant un tel traitement préférentiel qu'il appartient de choisir les pays en développement qu'il entend favoriser.

3. Fonds international de développement agricole

87. L'article 2 de l'accord portant création du FIDA dispose que "l'objectif du Fonds est de mobiliser et de fournir à des conditions de faveur des ressources financières supplémentaires pour le développement agricole des Etats membres en développement".

88. La section 1 b) de l'article 7 du même accord stipule, entre autres disposition que le "Fonds n'accorde de moyens financiers qu'aux Etats en développement qui sont membres du Fonds".

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

89. Concernant les critères d'admission, la section 1 (A) de l'article 3 stipule ce qui suit : "Peut devenir membre du Fonds tout Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies ou membre d'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique".

90. En conséquence, le FIDA n'accorde aucune assistance au peuple palestinien.

4. Organisation internationale du Travail

91. Le Bureau international du Travail (BIT) poursuit les efforts qu'il a entrepris en vue d'exécuter et d'intensifier son programme d'assistance technique dans les territoires arabes occupés. Ses projets actuels concernent la formation professionnelle, la formation des responsables syndicaux et la rééducation des personnes handicapées.

92. En outre, le Directeur général du BIT prend actuellement les dispositions nécessaires pour établir son rapport annuel sur la situation des travailleurs arabes des territoires arabes occupés afin de le soumettre à la Conférence internationale du Travail qui doit se réunir en juin 1992. Le Directeur général a dépêché deux missions dans la région, l'une dans les pays arabes, l'autre en Israël et dans les territoires arabes occupés, afin de réunir les informations les plus récentes sur la question.

5. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

93. En 1991, en sus de son programme d'assistance aux territoires occupés dans les domaines de l'éducation et de la culture, l'Unesco a apporté aux établissements d'enseignement palestiniens touchés par la crise dans le golfe Persique une aide financière d'un montant de 50 000 dollars des Etats-Unis provenant de fonds spéciaux pour l'assistance d'urgence nécessitée par cette crise.

6. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

94. En novembre 1991, la Conférence générale de l'ONUDI a adopté entre autres la résolution GC.4/Res.7 dans laquelle elle demandait à l'ONUDI d'accroître son assistance technique au peuple palestinien en coopération étroite avec l'OLP.

95. Suite à l'adoption de cette résolution, l'ONUDI a chargé un responsable et une équipe de fonctionnaires de suivre le développement du secteur industriel palestinien, et de développer encore davantage et de mieux coordonner les activités d'assistance technique en faveur du peuple palestinien.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

96. En février 1992, ce responsable s'est rendu dans les bureaux du PNUD à Jérusalem, dans la zone de la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, pour préparer la voie et établir les bases nécessaires en vue d'une future collaboration avec le PNUD concernant l'élaboration et l'exécution de programmes et projets. Un examen commun de l'état d'avancement des préparatifs en vue d'un rapport d'évaluation des besoins du PNUD en matière d'assistance technique au peuple palestinien a été entrepris. Cette mission et cet examen ont permis d'identifier les domaines dans lesquels l'assistance de l'ONUDI pourrait servir à appuyer les activités en cours et à venir du PNUD.

97. Compte tenu du manque général de ressources financières, l'ONUDI prévoit de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour lancer de nouvelles activités et pour fournir des services techniques au PNUD, dans le cadre de son programme d'assistance au peuple palestinien, au niveau des programmes et projets entrepris dans le domaine industriel.

Note

1/ Pour le rapport concernant la période du 1er juillet 1990 au 30 juin 1991, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 13 (A/46/13); le rapport concernant la période du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992 sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarante-septième session.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library